

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Projet de Rénovation Urbaine "Flamants/Iris": 2 ème répartition des crédits pour 2016.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer à l'Office Public d'Habitation « 13 Habitat » dans le cadre du projet de rénovation urbaine « Flamants/Iris » au titre de 2016, conformément au tableau annexé au rapport, une subvention d'équipement d'un montant global de 797.507 €, réparti comme suit :

- 92.819 € pour la création d'un terrain multisports aux Flamants, sur une dépense subventionnable plafonnée à 730.000 € TTC,
- 44.850 € pour l'aménagement d'un local aux Flamants en vue de la relocalisation d'une association, sur une dépense subventionnable plafonnée à 299.000 € TTC,
- 659.838 € pour l'aménagement des espaces urbains des Flamants (voies et places), sur une dépense subventionnable plafonnée à 4.453.813 € HT.

Cette action sera engagée sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n° 2006-10239E, dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

à l'Unanimité
M. VERANI s'abstient.
M. ROYER-PERREAUT ne prend pas part au vote.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée